

# HABITAT & COLLECTIVITES LOCALES N°105

## Informations du 28 juin au 4 juillet 2008



**JOURNAL OFFICIEL du 28 juin au 4 juillet 2008**

### Offices publics de l'habitat - Modifications du code de la construction et de l'habitation (partie réglementaire)

Décret n° 2008-648 du 1er juillet 2008 relatif au régime budgétaire et comptable des offices publics de l'habitat et modifiant le code de la construction et de l'habitation (partie réglementaire)

JORF n°0154 du 3 juillet 2008 page 10664 - texte n° 20 - NOR: MLVU0770313D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019113835&dateTexte>

### Index national bâtiment « tous corps d'état » pour le mois de mars 2008

Avis relatif à l'index national bâtiment « tous corps d'état » (symbole BT 01)

JORF n°0155 du 4 juillet 2008 page 10800 - texte n° 106 - NOR: DEVK0815820V

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019118361&dateTexte>

### Opérations d'aménagement foncier

Avis relatif aux communes dans lesquelles des opérations d'aménagement foncier ont été ordonnées (art. R. 121-25 du code rural) et à celles dans lesquelles la clôture a été prononcée (art. R. 121-29 du code rural)

JORF n°0154 du 3 juillet 2008 page 10684 - texte n° 71 - NOR: AGRF0815634V

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019114012&dateTexte>

## REPONSES MINISTERIELLES

### Procédures permettant à une commune d'obtenir la démolition d'une construction

La demande de la commune tendant à la condamnation d'un tiers à démolir la construction illégalement édifiée n'est pas systématiquement admise par le juge judiciaire, notamment si cette collectivité ne démontre pas l'existence d'un préjudice personnel résultant de la violation des règlements invoqués par elle. Cette difficulté se trouve surmontée si les faits constatés portent atteinte au patrimoine de la commune, par exemple dans l'hypothèse où la construction illégale serait édifiée sur son domaine privé. Enfin, il convient de rappeler que la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement a inséré dans le code de l'urbanisme un article L. 111-12, duquel il ressort que, lorsqu'une construction est achevée depuis plus de dix ans, le refus de permis de construire ou de déclaration de travaux (devenue déclaration préalable depuis le 1er octobre 2007 en application du décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme) ne peut être fondé sur l'irrégularité de la construction initiale au regard du droit de l'urbanisme. Le champ d'application de cette prescription administrative est cependant limité par des exceptions motivées par des raisons de sécurité, d'environnement, des motifs domaniaux ou dans l'hypothèse où la construction a été édifiée sans permis de construire.

Sénat - 2008-06-26 - Réponse ministérielle N° 03120

<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ080103120>

### Saisie de l'administration en cas d'annulation d'une décision de refus de permis de construire

Lorsque le refus de permis a fait l'objet d'une annulation par le juge, le demandeur est protégé contre une évolution défavorable du plan local d'urbanisme qui permettrait de lui opposer régulièrement un second refus. Ainsi, l'administration reste saisie de la demande initiale d'autorisation, mais le pétitionnaire doit la confirmer. L'annulation d'un refus de permis oblige l'autorité compétente à se prononcer à nouveau sur la demande de permis. Elle ne pourra opposer, pour rejeter la nouvelle demande, le motif qui a été censuré par la juridiction administrative. En cas d'annulation d'un refus de permis, le demandeur ne peut en tout état de cause se considérer comme étant devenu titulaire d'un permis tacite, sauf si cette autorisation tacite avait déjà été acquise avant le refus.

Sénat - 2008-06-26 - Réponse ministérielle N° 03366

<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ080203366>

## REVUE DU WEB

### Annnonce des résultats de la 2ème période triennale au titre de la loi SRU

Quelque 400 communes, sur un total de 730, ont respecté leur engagement, pour la période 2005/2007, de rattraper une partie de leur retard dans la construction de logements locatifs sociaux, a annoncé le 2 juillet Christine Boutin lors d'une conférence de presse...

Ministère du Logement et de la ville - 2008-07-02

[http://www.logement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=6553](http://www.logement.gouv.fr/article.php3?id_article=6553)

### Les Français et la qualité de l'air intérieur

Près de 79% des Français déclarent que la qualité de l'air intérieur les préoccupe et ils sont encore plus nombreux (90%) à avoir conscience de l'impact de la structure du logement sur la qualité de l'air intérieur. Pour la moitié des interviewés, la maison en bois semble représenter le système de construction le plus à même de garantir la qualité de l'air intérieur ; il s'agirait d'une maison en briques pour plus d'un tiers d'entre eux (34%)...

IFOP - Sondage - 2008-06-19

<http://www.ifop.com/europe/sondages/opinionf/airinterieur.asp>

### Le guide "Réussir un projet Effinergie" est en ligne

Afin d'orienter le choix des concepteurs de bâtiments ayant fait le choix de construire un bâtiment Effinergie, l'association Effinergie a décidé de mettre en place un premier guide de bonnes pratiques destinées au logement. Celui-ci permettra d'accompagner les concepteurs et les bureaux d'études dans leur choix de solutions techniques depuis la définition du projet jusqu'à l'exploitation. En plus de la partie technique et de celle relative aux conseils, le guide abordera la partie financière et la partie certification...

EFFINERGIE - Juillet 2008

<http://www.effinergie.org/xwiki/bin/view/Main/WebHome>

### Indices des prix des logements anciens - 1er trimestre 2008

Au premier trimestre de 2008, les prix des logements anciens ont baissé de 0,8 %, selon les chiffres provisoires (indice = 205,2) : - 0,6 % pour les appartements et - 1,0 % pour les maisons. Sur les douze derniers mois, la hausse atteint 4,3 % : 5,1 % pour les prix des appartements et 3,5 % pour ceux des maisons. L'indice définitif du quatrième trimestre de 2007 s'élève à 206,9 soit une augmentation de 0,4 % au cours du trimestre. En un an, de décembre 2006 à décembre 2007, les prix ont augmenté de 5,7 % : ceux des appartements de 6,2 % et ceux des maisons de 5,2 %...

INSEE - Informations Rapides - 2008-07-01

[http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic\\_conj/donnees/prixloge.pdf](http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_conj/donnees/prixloge.pdf)

Bulletin d'informations édité en collaboration avec ACRD, société éditrice d'**IDVO** - Veille juridique et documentaire des Collectivités territoriales (<http://www.idveilleofficiel.fr>)

Pour vous abonner à la Lettre Habitat et Collectivités Locales, inscrivez-vous gratuitement sur le site <http://www.inventaires.fr>

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Guy Lemée, Directeur du cabinet *Inventaires*, 35-37, avenue Joffre - 94160 Saint-Mandé - tel. : 01 48 08 49 20

Courriel : [contact@inventaires.fr](mailto:contact@inventaires.fr)

© 2008 *Inventaires* - Tous droits réservés

La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.